

TERMES DE REFERENCE

Intitulé du poste : Consultant(e) Formateur Caféiculture

1. Contexte et justification

Le programme Revenus pour la Nature (2017-2020), mis en œuvre en consortium par Helvetas, OSDRM et WWF, intervient auprès des communautés de base ou COBA se trouvant autour de l'Aire Protégée Corridor Marojejy Anjanaharibe Sud Tsaratanana (AP COMATSA). Il est construit sur 3 piliers qui sont la conservation des aires protégées, la production agricole durable et orientée vers le marché et l'éducation financière et à l'épargne des producteurs. Cependant, en l'absence de balises pour équilibrer l'intensification agricole et la conservation environnementale, le risque est de voir l'agriculture se développer au détriment de l'environnement par le défrichement et la mise en culture des zones de forêts. C'est pourquoi le programme gagne à mettre en place des systèmes simples de production agricole respectueux de l'environnement en impliquant les autorités locales (Fokontany, Commune, District, autres).

La théorie du changement que le programme va développer se résume comme suit :

L'agriculture est la base de l'économie de la zone, et la source de revenu des ménages. Le programme va améliorer la production des ménages au niveau des COBAs à travers l'agriculture durable adaptée au climat, que ce soit par une diversification de la production vivrière que par l'accès au marché avec les produits de rente. L'accès au marché, avec la collaboration notamment des opérateurs privés, va favoriser l'intégration des produits dans le circuit formel. Ce qui va améliorer la fiscalité au niveau local d'une part ; et d'autre part d'améliorer le revenu des ménages. La perception de bénéfices tangibles des ménages des COBAs va augmenter la reconnaissance et la légitimité des COBAs, et confèrera une bonne représentativité de la population en devenant membre de l'association. Avec l'appui du programme pour le renforcement de capacité technique, organisationnel, et la gouvernance environnementale à travers l'Organisation de la Société Civile (OSC), l'association COBA arrivera à honorer ses engagements vis-à-vis du contrat de transfert de gestion permettant une meilleure gestion des ressources naturelles.

La caféiculture tient le 3^{ème} rang parmi les activités agricoles pratiquées par la population de la zone COMATSA, après la riziculture et la culture de vanille. Elle est pratiquée par 84% des ménages dans la zone COMATSA, soit l'équivalent de 2012 ménages. La superficie occupée par cette culture dans la zone d'étude est estimée à 1092 Ha. Toutefois, la caféiculture dans la zone est extensive dans un verger âgé, de faible densité, mal taillé, sans apport de fertilisant et dont l'ombrage n'est pas bien contrôlé. Les rendements sont ainsi devenus faibles. Une formation et un accompagnement en termes de qualité et rendement (recepape, fertilité du sol, récolte et post-récolte) améliorera cette production. C'est dans ce cadre que HELVETAS cherche un(e) consultant(e) formateur en caféiculture.

2. Mission du ou de la consultant(e)

La mission principale du ou de la consultant(e) est de former les formateurs sur les bonnes pratiques et les techniques de post-récolte du café. Les formateurs sont composés essentiellement des techniciens de la Circonscription de l'agriculture et de l'élevage (CirAE) et des animateurs du projet.

1) Taches / Activités générales du (de la) consultant(e)

- Conception des modules de formation adaptés au contexte de la région SAVA pour les formateurs, les pépiniéristes et les producteurs ;
- Conception du guide de formation pour les formateurs ;
- Proposition de calendrier de formation des formateurs ;
- Formation des formateurs.

2) Méthodologie

Le ou la consultant(e) sera chargé(e) de proposer, de concevoir et de mettre en œuvre une méthodologie appropriée pour entreprendre ce mandat. Il ou elle doit démontrer sa compréhension du mandat et a la capacité d'assurer avec vigueur.

3) Livrables

- Le ou la consultant(e) doit fournir à HELVETAS :
- Un rapport final en version physique et électronique comportant une description du déroulement des prestations, les méthodologies détaillées adoptées et les résultats obtenus ;
- Une boîte à outil pour les formateurs incluant les modules, le guide et les supports de formation ;
- Un programme de formation des pépiniéristes et des producteurs, validé par les formateurs et l'équipe du projet ;
- Les fiches de présence lors de la session de formation ;

4) Durée de la prestation

Le mandat durera 25 HJ, pouvant s'étaler sur quatre semaines après la date de l'obtention de la lettre de mise en service.

3. Profil du ou de la consultant(e)

- Titulaire au moins d'une maîtrise en biologie, sciences naturelles, agronomie, géographie ou domaine similaire ;
- Expériences d'au moins 02 ans en tant que formateur des formateurs, la connaissance la zone COMATSA serait un atout ;
- Bonne condition physique, apte à de très longs déplacements à pieds ;
- Bonne capacité d'adaptation et à vivre dans des conditions difficiles en milieu rural ;
- Bonne organisation de travail ;
- Capacité d'analyse et de synthèse.

4. Conditions d'exécution

La prestation fera l'objet d'un contrat et sera annexé le présent TDR ainsi que l'offre validée. Le ou la Consultant(e) assume toutes les obligations fiscales relatives à son statut de Consultant. Le ou la consultant(e) est tenu aux procédures de gestion de HELVETAS Swiss Intercooperation dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance.

5. Coordination du mandat

Le consultant effectuera son mandat sous la supervision technique du Responsable Accompagnement Secteur Privé de HELVETAS Swiss Intercooperation à Andapa.

6. Conditions de l'exécution de l'offre

1) Présentation de l'offre

L'offre du ou de la consultant(e) devra contenir :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae indiquant clairement les expériences similaires à l'objet de la présente prestation avec mention des références professionnelles (nom, fonction, organisation et coordonnées) et le domaine de spécialisation ;
- Une offre technique qui comprendra la méthodologie à adopter et le calendrier d'exécution ;
- Une offre financière libellée en Ariary en précisant les honoraires journaliers. L'offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale devra être faite en cas d'exemption.

2) Modalités de paiement

Le paiement des honoraires ne pourra se faire qu'après approbation par le superviseur technique des travaux fournis et suivant le respect des livrables demandés.

HELVETAS prend directement en charge les frais de mission. Le consultant est tenu de se conformer aux procédures de HELVETAS concernant les missions.

Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures du HELVETAS, et qui n'est pas justifiée, sera déduite des honoraires.

3) Conditions d'envoi des offres

Les offres sont à envoyer par e-mail à : joel.razafindrakoto@helvetas.org en mettant en copie eugenia.lopez@helvetas.org et sarindra.ralimanantsoa@helvetas.org ou à adresser directement au :

Gestionnaire de programme- HELVETAS Swiss Intercooperation Ankevaheva Andapa

au plus tard le **14 Février 2019 à 12H00** avec la mention « **AO-01JOR/2018 Consultant « Formateur caféiculture** ».

4) Dépouillement et évaluation

Le dépouillement des offres aura lieu dans le bureau de HELVETAS à Andapa. Un comité d'évaluation sera chargé d'évaluer les offres recevables. Le processus de sélection est le suivant :

- le choix du ou de la Consultant(e) sera basé(e) principalement sur ses compétences techniques (présélection sur CV selon le profil requis et les offres soumis) suivi d'un entretien ;
- le candidat qui obtient le meilleur score, sous réserve toutefois des résultats de la vérification des références professionnelles, est recommandé pour être l'adjudicataire et est invité aux négociations financières ;
- la décision finale considérera l'offre financière dont son analyse sera basée sur le budget disponible du projet. Si les négociations n'aboutissent pas, on passe au deuxième candidat et ainsi de suite.

5) Note de réserve sur l'annulation de l'appel d'offres

Le présent appel d'offre peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- La concurrence aurait été insuffisante ;
- Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offre n'aurait été reçue ;
- Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.